

Parlement

celle de veiller à ce que nos commettants et les Canadiens en général ne soient pas lésés. Depuis quelques années, la Chambre ne s'acquitte plus de cette tâche et à moins de remanier de fond en comble le Règlement qui régit nos travaux, je ne crois pas que nous défendions les intérêts des contribuables comme il se doit. J'espère que les députés ici présents appuieront la motion de mon collègue le député du Yukon. Je pense qu'elle mérite l'adhésion de tous les Canadiens en général.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le président, j'ai été profondément déçu lorsque j'ai lu la motion du parti progressiste conservateur. J'ai été déçu parce que non seulement elle m'apparaît frivole à sa face même, tellement frivole que c'est le type idéal de motion qu'on pourrait présenter en vertu de l'article 43 en suivant les considérations suivies habituellement par le parti progressiste conservateur entre 2 heures et 2 heures et quart tous les jours, non seulement, dis-je, parce qu'elle m'apparaît frivole à sa face même, mais j'ai été déçu parce qu'elle comporte trois points et qu'elle comporte trois faussetés.

Monsieur le président, on a assisté aujourd'hui à une triste exhibition de négativisme de la part du parti progressiste conservateur; aujourd'hui constitue une de ces 25 journées qui sont réservées aux partis d'opposition pour aborder des sujets d'intérêt public. Ce sont des journées qui permettent aux partis d'opposition d'étudier s'ils le désirent les dépenses gouvernementales, la façon d'utiliser les fonds publics ou tout autre sujet comme le chômage, l'inflation et les droits fondamentaux des individus. Je constate aujourd'hui que le parti progressiste conservateur a choisi de parler de procédure parlementaire et d'accuser le gouvernement d'avoir été inepte dans ce domaine. Tout ce qu'on a entendu des députés de l'opposition, cela a été des plaintes, tout ce qu'on a entendu des intervenants du parti progressiste conservateur, cela a été des références au rapport du vérificateur général. Ils sont chanceux, monsieur le président, ces gens du parti progressiste conservateur d'avoir le vérificateur général, pour eux, cet homme est un bel exemple d'un homme qui accomplit son travail et les députés progressistes conservateurs devraient s'en inspirer et ils devraient assister plus nombreux et plus fréquemment aux séances des comités chargés d'étudier les prévisions budgétaires et les prévisions supplémentaires.

Monsieur le président, si l'opposition progressiste conservatrice jouait vraiment son rôle dans ce Parlement, le public canadien n'en serait que mieux servi et le gouvernement ne ferait que s'en féliciter. Le point que je veux mettre en évidence ce soir est le suivant: le parti progressiste conservateur est l'artisan de son propre malheur. Le parti progressiste conservateur fait défaut de bien utiliser les règles existantes pour jouer valablement son rôle d'opposition. Je conçois et j'admets que les règles actuelles de notre procédure parlementaire méritent d'être améliorées. Je suis un de ceux, monsieur le président, qui depuis son arrivée au Parlement en 1974 a réclamé le plus bruyamment une réforme parlementaire en profondeur, mais je sais aussi considérer les choses qui ont été faites. Je sais aussi rendre à César ce qui appartient à César et je sais être reconnaissant envers ceux qui, depuis 1963, au

[M. Beatty.]

cours des 15 dernières années, aux libéraux parce que c'était en l'occurrence toujours un gouvernement libéral, étaient à la tête du pays. Je sais qu'ils ont fait des changements très valables dans notre procédure, mais je veux que cela aille encore plus loin. Mais indépendamment de cette réforme souhaitée et souhaitable sur laquelle je reviendrai, monsieur le président, je dis que les règles actuelles pourraient être utilisées par les députés du parti progressiste conservateur d'une façon beaucoup plus efficace et beaucoup plus rationnelle, de sorte que, s'ils jouaient vraiment leur rôle, s'ils étaient vraiment responsables, ils n'auraient pas aujourd'hui à se plaindre d'une procédure dont ils ne se servent pas parce qu'ils la connaissent mal ou parce qu'ils ne veulent pas la connaître.

Monsieur le président, cette motion dit faussement que depuis 15 ans le gouvernement cherche à nuire au contrôle parlementaire des dépenses publiques. Semblable affirmation est inacceptable quand on sait qu'en 1968, à ce sujet, une réforme très sérieuse a été faite et ce du consentement unanime de tous les députés de la Chambre. Monsieur le président, je vais donc au cours de cette allocution me référer à cette réforme de 1968 et parler de celle qui s'est faite depuis que je suis député, depuis 1974, et qui constitue un événement majeur dans l'histoire du Parlement, c'est-à-dire l'avènement de la télévision pour rapprocher le Parlement du peuple et, enfin, je veux faire quelques suggestions positives pour améliorer la procédure parlementaire, en vue de revaloriser le rôle du député, de moderniser ce Parlement et de le rendre plus efficace.

[Traduction]

J'aimerais parler tout d'abord de la réforme que l'on a apportée au système des comités et à l'étude des subsides en 1968, car elle est directement en cause dans les fausses accusations qui sont à l'étude.

Avant la réforme de 1968, lorsque le nouveau Règlement a été adopté à l'unanimité, les projets de loi n'étaient pas renvoyés automatiquement aux comités permanents. Par ailleurs, les comités ne jouaient pas le rôle principal dans l'étude du budget des dépenses. Après la réforme de 1968, les comités ont été appelés à jouer un rôle beaucoup plus important étant donné que tous les bills, à l'exception des bills de subsides et les bills basés sur des motions de voies et moyens, devaient désormais leur être renvoyés. De même, tous les budgets doivent être renvoyés aux comités permanents.

● (2102)

Ces modifications ont été introduites pour de bonnes raisons qui restent valables aujourd'hui. Tout d'abord, les comités sont généralement plus utiles que les comités pléniers ou l'ancien comité des subsides pour faire l'examen détaillé des bills et des budgets. Les méthodes employées permettent des discussions plus souples, on peut y entendre des témoins et consacrer beaucoup plus de temps aux discussions. Deuxièmement, l'examen régulier des budgets et des bills en comité plénier ou en comité des subsides donnait lieu à une étude beaucoup plus superficielle de la question car on avait très peu de temps à consacrer à chaque point. Troisièmement, les membres du comité peuvent apporter une contribution plus directe et plus efficace à l'examen des bills et des budgets dans les domaines qui les intéressent.